



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 16 avril 2021

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

Présent/e/s Nicole Barbey, Gérald Borcard, Chantal Bosson, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Joël Crausaz, Yanessandre De Andrea, Nadine Fontaine, Michel Gobet, Hervé Guillain, Sébastien Hassler, Christophe Martin, Gaétan Mouron, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Sébastien Perriard, Luc Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Armand Surchat et Sylvie Wenger.

Conseil communal : Joseph Aeby (Syndic), Pierre-Louis Fossati, Antoinette Piccand Denis Orange et Bernard Savio

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

Excusé/e/s Jacques Perroud

Présidence Yanessandre de Andrea



En ce début de séance, **Mme la Présidente** salue la présence de la presse, M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise » et Mme Maude Tornare pour « La Liberté ». Elle remercie également le public de s'être déplacé à Rue ce soir pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à leur commune. Elle souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général. **Mme Yanessandre de Andrea** rappelle qu'en raison de la pandémie et des mesures sanitaires qui vont de pair, la séance de ce soir est particulière ; le port du masque est obligatoire durant toute la séance.

Ce soir, le bureau est composé de Mme Yanessandre de Andrea, Présidente, de M. Luc Perroud, Vice-Président, de MM. Benoît Pittet, Sébastien Hassler et Michel Gobet, scrutateurs, de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire communale et de Mme Christine Fardel-Ottet, boursière communale.

Mme Yanessandre de Andrea relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 24 mars 2021, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, aux piliers publics, sur Gemeinde-News et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque.

Avant de commencer la séance, **Mme la Présidente** invite chaque personne présente ici ce soir à se lever et observer une minute de silence en hommage à M. Emile Panchaud, décédé tragiquement le 30 mars dernier en montagne, et brillamment élu au Conseil général pour la prochaine législature.

Elle déclare donc cette assemblée ouverte et constate que **29** membres du législatif sont présents et **1** est excusé, M. Jacques Perroud. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **15** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

Comme depuis quelques mois déjà, la séance est particulière en raison des mesures Covid. Pour la tenue des différents débats, **Mme la Présidente** rappelle que le masque ET le micro sont nécessaires. Elle prie également chacun et chacune de se désinfecter les mains avant d'utiliser le micro apporté par les scrutateurs.

Mme Yanessandre de Andrea demande si quelqu'un à une remarque par rapport à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas, ce dernier est accepté **à l'unanimité** des membres présents, avec remerciements à son auteur.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. COMPTES 2020

3.1. PRESENTATION DES COMPTES

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. La parole est donnée à **M. Joseph Aeby** qui, avant toute chose, souhaite la cordiale bienvenue à chaque personne présente ici ce soir. Après ces formalités d'usage, il explique qu'il procèdera à la lecture des résultats des comptes de fonctionnement et d'investissements. Il ne reviendra pas sur le détail des rubriques des chapitres. **M. le Syndic** fera des commentaires où il y a des différences sensibles et chacun et chacune aura l'occasion d'intervenir et de poser ses questions.

Comptes de fonctionnement :

0 Administration : Ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers. Il relève néanmoins que le traitement du Conseil général, **compte n°010.300.01**, a été légèrement dépassé (CHF 13'413.90 au lieu de CHF 6'500.00 budgétisés) car plusieurs commissions se sont réunies de manière plus importante que prévu. De plus, le **compte n°020.311.50**, qui concerne l'informatique, a aussi légèrement dépassé le budget et il faut désormais compter CHF 25'000.00 pour un exercice.

1 Ordre public : Rien de particulier à signaler pour ce chapitre.

2 Enseignement et formation : Dans ce chapitre, nous sommes très proche de ce qui a été budgétisé. **M. Joseph Aeby** relève que suite à la question posée par la Commission financière, il s'avère que si l'on fait un contrôle interne des comptes, quelque chose ne joue pas entre la totalité des charges du cercle scolaire et la totalité de la rétribution des communes. Or, dans les faits, il se trouve que la commune a trop payé pour le cercle scolaire l'année dernière et que par conséquent, elle a reçu en retour un excédent de CHF 64'481.00. L'autre précision concerne l'augmentation des charges en lien avec l'AES ; il s'agit de l'application de la loi et de l'adaptation aux besoins et aux demandes des parents. Le déficit est de CHF 53'000.00 pour l'exercice 2020, qui, faut-il le préciser, a des pointes à 35 repas certains jours à midi.

Mme Nicole Barbey demande si les repas de l'AES sont toujours fournis par les cuisines de Billens. Est-ce vrai, qu'en son temps, la commune ait demandé au restaurateur de l'Hôtel-de-Ville de fournir les repas ? **M. le Syndic** répond qu'il a effectivement eu une discussion à ce sujet lorsqu'il était question de déplacer l'AES ici à Rue, à la salle des Remparts. Le Conseil communal s'est finalement abstenu de déplacer l'AES à Rue car cela engendrait d'autres problèmes. A partir du moment où nous ne venons plus sur place, il a été décidé de poursuivre la collaboration avec les cuisines du home médicalisé de Siviriez. Cette question-là est ouverte et il y a même eu d'autres propositions qui ont été émises, notamment avec la cuisine des repas sur le site. Aujourd'hui, tout est ouvert dans notre approche !

M. Christophe Martin a une question concernant l'augmentation des coûts de l'AES. Est-ce que cette situation va durer dans le temps ou est-ce un effet Covid ? Est-ce que la situation va se stabiliser ? **M. Joseph Aeby** explique que la tendance est très clairement à la hausse. Dans le sondage d'opinion de l'année dernière, il ressort que nous sommes la région du district où il y a le plus de demandes en AES. Notre position limitrophe avec le canton de Vaud fait que nous avons pas mal de familles où les deux parents travaillent et ces familles-là sont demandeuses d'infrastructures d'accueil. Proportionnellement à la population, il y a plus de demandes qu'en ville de Romont ! **M. le Syndic** estime qu'il faudra compter avec une augmentation annuelle de 10% encore ces deux prochaines années et qu'ensuite, la situation devrait se stabiliser, notamment en lien avec le schéma démographique et, au fait que nous n'avons plus de terrains constructibles, et donc plus d'arrivées massives de familles.

3 Culte, culture et loisirs : **M. Joseph Aeby** relève qu'il y a un dépassement assez important sur le **compte n°300.365.00** « Dons aux sociétés à but culturel ». En effet, les dons aux sociétés ont presque doublé ! Cela s'explique d'une part par la fanfare « La Lyre » qui a changé de caissier en 2019 et oublié de facturer à la commune la subvention annuelle. Elle a donc reçu le double en 2020. De plus, nous avons pris dans le fonds des lotos un montant de CHF 8'000.00 pour subventionner un festival de livres d'enfants (septembre 2021) d'une nouvelle association qui s'est installée à Rue. Le Conseil communal a encouragé sa demande de manière assez importante car l'idée est originale et méritait d'être soutenue !

4 Santé : **M. le Syndic** relève que les dépenses sont stables. Sur conseil du Service des communes, il explique qu'une rubrique « Incidences Covid 19 », **compte n°450.318.00**, a été créée et dans laquelle, il a été affecté une partie des effets négatifs financiers en raison du Covid, soit CHF 13'929.00, notamment pour les remises de loyers du salon de coiffure et de l'Hôtel-de-Ville. Il est d'ailleurs assez probable que « l'effet Covid » ait plutôt un coût de CHF 50'000.00 en réalité.

Mme Nicole Barbey tient à préciser que les employés qui n'ont pas pu travailler durant le printemps dernier ont été rémunérés (postes auxiliaires comme la conciergerie ou l'AES) par la commune. Un salaire moyen a été calculé et sur la base de la moyenne 2019, le personnel a été rétribué, comme s'il avait travaillé ! La commune a donc fait preuve de solidarité.

5 Affaires sociales : Les comptes sont meilleurs que ce qui avait été prévu au budget. Cela provient des coûts réels de l'aide matériel du Service social régional qui est nettement inférieure au budget prévisionnel. Il n'y a donc aucun lien avec les charges liées. C'est par contre un indicateur rassurant puisque moins d'aide matérielle signifie moins de situations difficiles dans notre population.

6 Transports et communication : Il y a un écart assez important dans ce chapitre. En effet, **M. Joseph Aeby** explique que les frais d'entretien des routes, **compte n°620.314.00**, ont été dépassés de CHF 30'000.00 car en cours d'exercice, il a été décidé de réaliser deux urgences, dont le chemin de la Corba à Gillarens, et quelques mesures urgentes en lien avec les intempéries. Le **compte n°620.314.10** relatif aux frais d'éclairage a aussi augmenté avec l'obligation technique de changer les prises des candélabres pour les décorations de Noël. Enfin, les travaux de marquage de la signalisation au sol pour la route de Blessens, **compte n°620.315.20**, a été décidé pour rétablir des mesures de sécurité rapides. Sur la forme, on pourrait discuter mais sur le fonds, tout le monde sera d'accord qu'il s'agissait ici de dépenses urgentes. Il rajoute cependant que par contre, le montant budgétisé pour les frais d'entretiens des places, **compte n°620.314.30**, n'a pas été complètement utilisé.

7 Protection et aménagement de l'environnement : Tout comme le chapitre précédent, celui-ci présente des différences relativement importantes. **M. le Syndic** relève que l'entretien des installations d'eau potable et différentes fuites sur des conduites d'eau cassées, avec une incidence sur les routes et les installations privées, justifient ce dépassement. Pour faire face à ces situations extrêmes, la commune a donc dépensé CHF 92'358.00 sur le **compte n°700.315.00**. Il faut toutefois relever qu'une partie de ces coûts seront pris en charge par les assurances ; ce montant figurera comme « entrée extraordinaire » dans les comptes 2021, soit environ CHF 12'000.00 ! **M. Joseph Aeby** précise aussi qu'il y a aussi eu un problème avec le ruisseau qui traverse en souterrain le quartier « En Crêt Rinnaud » ; il y a eu une casse, et donc une dépense, assez importante qui a contraint la commune à ouvrir la pelouse de M. Mesot pour retrouver le tuyau en ciment et dégager les cailloux qui l'obstruaient. Enfin pour terminer, la dernière remarque concerne le compte des déchets qui présente un excédent de charges d'environ 60'000.00. C'est pour ces raisons que ce chapitre est déficitaire de CHF 149'705.07 en 2020 ! Il faut rappeler ici toute l'importance de l'autofinancement des services à la population par les taxes, ces derniers ne devant pas être subventionnés par les impôts !

8 Economie : Le budget est maîtrisé. Il n'apporte pas de commentaire particulier.

9 Finances et impôts : **M. le Syndic** relève qu'au-delà des rentrées financières plutôt stables et bonnes, la commune a tout de même ressenti les effets de la baisse d'impôts. Contrairement aux exercices précédents, les amortissements supplémentaires se sont réduits à CHF 44'000.00 alors que ces dernières années, nous amortissions régulièrement, par exemple, entre CHF 400'000.00 et CHF 800'000.00 !

Les amortissements supplémentaires se réduisent en toute logique mais malgré une baisse fiscale importante, les résultats demeurent bons et le chapitre des finances reste en bonne santé.

Mme Nicole Barbey, au nom du Groupe Entente, souhaite un complément par rapport au **compte n°942.315.20** « Entretien et exploitation bâtiment Promasens » ; il y a eu des dégâts pour le bâtiment de Promasens et le Groupe Entente souhaite savoir si l'assurance prend en charge ces coûts. **M. Joseph Aeby** relève que l'assurance ne prend pas en charge ces frais car ces dégâts ont été provoqué par des déprédations ; l'Intercommunale a porté plainte mais nous n'avons pas d'assurance qui couvre cette partie. Cela a d'ailleurs permis d'analyser le contrat d'assurance de manière globale car il y a un mélange entre la partie « Intercommunale » et la partie « Commune ». Il précise qu'il s'agit de cailloux jetés sur les installations, brisant ainsi des fenêtres.

Mme Myriam Mouron demande si le contrat avec la société Debitors va être renouvelé et si la commune est contente de ses services. **M. le Syndic** explique que la commune a franchi une étape l'année dernière qui consistait à transférer la gestion du contentieux à cette société. Par contentieux, on entend « *les débiteurs pour lesquels nous ne prenons plus de mesures de type « recherche », - les démarches sont complexes-, ou des petits montants* ». En parallèle, il y avait aussi un projet qui était censé collaborer avec cette société pour avoir une systématique entre la création de la facture et le traitement du contentieux, avec un basculement auprès de leur société au lieu d'envoyer un 2^{ème} rappel. Malheureusement, les contraintes informatiques pour les échanges de données entre Debitors et Urbanus ne fonctionnent pas pour des raisons techniques entre les systèmes. Pour l'instant, nous en sommes au point mort avec cet éventuel 2^{ème} contrat !

Mme Chantal Bosson constate ainsi que les factures partent toujours de Rue. Elle relève que le Groupe Entente n'est pas « chaud » pour que ce service soit externalisé dans une autre entreprise ; il aurait préféré qu'un nouveau poste de travail soit créé. **Mme Christine Fardel-Ottet** précise que toutes les factures sont actuellement générées par le Service des finances. La société ne gère que le « paquet » qui lui a été transmis en juillet dernier ! Par ailleurs, **M. le Syndic** précise que nous n'avons pas de souci d'encaissement avec le 95% de la population, respectivement des propriétaires ; cela concerne une petite minorité des citoyens contre lesquels nous voulons prendre des mesures beaucoup plus strictes et il n'y a aucune raison que cette frange de la population ne soit traitée différemment ! Si la commune ne trouve pas un terrain d'entente avec la société Debitors d'ici au 30 juin prochain, cette affaire sera vite réglée !

M. Joseph Aeby relève ainsi que les comptes de fonctionnement présentent un excédent de revenu de **CHF 106'201.67** pour un montant total de charges de **CHF 7'313'201.55**.

La lecture complète de ces comptes de fonctionnement ne fait l'objet d'aucune autre remarque. **M. le Syndic** propose donc de passer directement à la lecture du compte d'investissements.

Compte d'investissements :

1 Ordre public : Le montant dépensé est lié à l'installation de nouvelles cibles au stand de tir. Les travaux se termineront cette année.

M. Sylvain Périsset, au nom du Groupe Avenir, explique avoir rencontré un problème de lecture avec les comptes d'investissements. Il manque des points de repères. C'est un problème de présentation. **Mme Christine Fardel-Ottet** explique que les reports de 2019 n'ont pas été inscrits au budget 2020. Si l'investissement est voté mais pas dépensé durant l'année, il doit obligatoirement être reporté à l'année suivante. En conclusion, **M. le Syndic** confirme que les montants doivent être reportés s'ils ne sont pas utilisés/terminés. Il reconnaît néanmoins qu'il faut développer une présentation qui permet à chaque conseiller de suivre l'évolution d'un investissement. Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Christophe Martin souligne qu'avec l'introduction de MCH2, ces nouvelles normes vont fondamentalement changer la présentation ; il donne néanmoins raison à M. Sylvain Périsset sur la présentation des documents.

6 Transports et communications : M. Joseph Aeby rappelle qu'il était initialement prévu d'investir CHF 933'000.00 pour l'entretien des routes et de recevoir environ CHF 483'000.00 de subventions. Nous avons effectivement dépensé CHF 155'460.65 uniquement en raison du report des travaux liés à la situation due au Covid. **M. Bernard Savio** précise avoir reçu les soumissions en septembre 2020 : l'attribution a été faite en octobre et par conséquent, les travaux n'ont pas pu être effectués dans les délais. Il explique avoir repris en main le dossier en février 2021 avec des séances de chantier ; mais aujourd'hui, la Section Lac et Cours d'eau a stoppé net la procédure à propos de deux passages sur les ruisseaux qui se trouvent juste derrière la salle des Remparts, en direction de Blessens. Elle refuse que la commune continue de recharger ces routes sans faire des ponts. Evidemment, les AF tiennent le « couteau par le manche » puisqu'elles versent des subventions à hauteur de 57%. Les AF demandent que tous les détails et les plans soient précis pour mettre à l'enquête les travaux. Il espère que les travaux commenceront après les vacances. Par ailleurs, pour répondre à une question de M. Sylvain Périsset, il précise ne pas encore avoir reçu le décompte exact des améliorations foncières concernant les travaux sur les routes, y compris ce qui concerne la campagne 2019.

7 Protection et aménagement de l'environnement : Ce chapitre n'apporte pas de commentaire particulier. **M. Joseph Aeby** explique qu'aujourd'hui, tous les compteurs d'eau de la commune fonctionnent avec un relevé à distance. Les deux dernières STAP ont également été remplacées, comme prévu au budget ! Nos pompes sont toutes refaites à neuf. Les travaux ont tous été réalisés comme prévu.

8 Economie : Aucune remarque particulière pour ce chapitre. **M. le Syndic** donne juste quelques indications sur les dépenses.

9 Finances et impôts : Aucun commentaire particulier pour ce chapitre.

Avec des dépenses à hauteur de **CHF 389'660.20** et des recettes de **CHF 204'987.93**, le compte d'investissement présente un excédent de charges de **CHF 184'672.27**.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme Yanessandre de Andrea** passe sans transition la parole à **M. Francis Braillard** pour la lecture du rapport de l'organe externe de révision.

3.2. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Francis Braillard, au nom de la Commission financière, donne lecture du rapport de l'organe de révision. Conformément au mandat confié, le fiduciaire a contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte des investissements et liste des engagements hors bilan) pour l'exercice arrêté au 31.12.2020. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que celle de l'organe de révision est de les contrôler. Elle atteste remplir les exigences légales pour effectuer ces contrôles.

Le contrôle a été effectué selon la loi sur les communes du Canton de Fribourg (LCo), à son règlement d'exécution (RELCo) et à la Norme Suisse relative au contrôle restreint.

Lors de son contrôle, le fiduciaire n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la LCo, au RELCo et à la loi.

Mafidu.com recommande aux membres du Conseil général d'approuver ces comptes 2020. Ce document est à disposition à l'Administration communale.

3.3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de la Commission financière (*annexe I*) suite à son entrevue du 22 mars 2021 avec la fiduciaire « Mafidu.com », M. le Syndic et la boursière communale.

« Lors de cette rencontre, M. Joseph Aeby a parcouru les comptes de l'exercice 2020, en développant les différences entre les chiffres de l'exercice des comptes, du budget et de l'exercice précédent.

Mme Delessert, directrice de Mafidu.com, souligne sa satisfaction concernant l'excellente santé financière de la commune, la transparence et la bonne collaboration entretenues avec ses partenaires.

La Commission financière s'est ensuite réunie le mardi 23 mars 2021 afin d'analyser les écarts observés entre le budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente. L'examen du budget consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable.

Après avoir obtenu toutes les informations requises, la Commission financière considère que les comptes respectent les principes de la comptabilité publique, tels que définis par la loi sur les Communes du Canton de Fribourg (LCo) et à son règlement d'exécution (RELCo).

Comptes de fonctionnement

*Concernant l'analyse des comptes 2020, il y a lieu de relever qu'au budget figure un **excédent de charges de CHF 201'200.00** alors que les comptes présentent un **excédent de revenu de CHF 106'201.67**.*

Néanmoins, nous constatons que le compte 72 « ordures ménagères » est en constante diminution et ne remplit pas les critères légaux alors qu'il devrait s'autofinancer à hauteur de 70%.

La Commission financière préavise favorablement les comptes de fonctionnement et invite le Conseil général à les approuver.

Comptes d'investissement

*Celui-ci laisse apparaître un **excédent de charges de CHF 184'672.27** alors qu'au budget figure un excédent de charges de CHF 1'026'300.00.*

*La Commission financière relève que le bouclage du réseau AVGG, **compte n°701.501.15**, n'a pas pu être réalisé suite à l'absence de permis de construire.*

L'écart se justifie par certains crédits votés, non consolidés, spécifiquement au dicastère des routes. Les reports de certains crédits n'ont fait l'objet d'aucune mention écrite.

Conformément aux recommandations de la fiduciaire, nous préconisons la mise à jour du tableau des investissements, ce qui permettrait au Conseil général d'avoir une vision plus transparente.

Bilan

Le bilan présente un solde de CHF 7'739'696.40 et est en parfaite adéquation avec les chiffres présentés.

Conclusion

La Commission financière se félicite de l'excellente santé des finances communales et remercie le Conseil communal, son Syndic ainsi que la boursière communale pour l'excellente collaboration et la bonne gestion des finances.

Au vu de ce qui précède, et se basant sur le rapport de la fiduciaire, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2020 et de délivrer décharge aux organes responsables ».

Mme la Présidente remercie l'organe de révision et la Commission financière pour leur excellent travail.

Aucune autre question n'étant soulevée, **Mme Yanessandre de Andrea** demande aux membres du Conseil général de voter.

3.4. APPROBATION DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Les comptes de fonctionnement 2020 sont **approuvés à l'unanimité** des membres présents.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.5. APPROBATION DES COMPTES D'INVESTISSEMENT 2020

Les comptes d'investissement 2020 sont **approuvés à l'unanimité** des membres présents.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. ABROGATION DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L'IMPOT SUR LES LOTOS

Mme la Présidente donne la parole à M. Joseph Aeby qui donne quelques explications par rapport à cet objet. C'est en fait l'application stricte d'une loi cantonale. La loi sur les jeux d'argent entrera en vigueur et dans son contenu, elle empêche toute levée d'impôts de taxes par les communes. Ces dernières ne peuvent taxer plus que les automates. Le règlement communal que nous appliquions est donc abrogé, sans débat. **M. le Syndic** rappelle qu'il reste un solde de CHF 7'000.00 sur compte des « sociétés locales » et que celui-ci ne sera donc plus alimenté. Il demande, par principe, au Conseil général de voter cette abrogation.

L'abrogation du règlement communal relatif à l'impôt sur les lotos est **approuvée à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Aucun commentaire particulier à ajouter à cette abrogation, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au point suivant.

5. ADOPTION DU REGLEMENT DE RETRIBUTION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2021-2026

M. le Syndic explique que ce règlement est identique à celui qui existe aujourd'hui ! Aucune modification n'y a été apportée. Ce règlement ne suscitant pas de remarque, **Mme la Présidente** passe directement au vote.

Le règlement de rétribution des membres du Conseil communal pour la prochaine législature est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. PRESENTATION D'UN INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE 2021

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée de l'investissement supplémentaire avec la convocation.

790.500.20 Investigation technique complémentaire des deux sites pollués

M. Yanessandre de Andrea donne la parole à M. Bernard Savio pour un bref complément d'information, l'essentiel figurant dans le rapport. Ce dernier résume brièvement la situation en faisant un petit historique.

-**Novembre 2017** : le SEn rappelle à la commune qu'elle a 2 ans pour investiguer les deux sites pollués (Gillarens et Promasens)

- **2018** : nous recevons un courrier qui nous indique les subventions (70%).

-**Septembre 2019** : le SEn écrit à la commune et au bureau Geotest SA pour demander des documents, notamment un cahier des charges.

-**Septembre 2020** : les conclusions du bureau Geotest SA ne conviennent pas au SEn et des investigations techniques complémentaires doivent être effectuées sur les 2 sites. Une délégation du Conseil communal a reçu le SEn et le bureau d'ingénieurs individuellement pour comprendre le problème, les informations étant contradictoires.

- **Février 2021** : la commune a reçu de nouvelles offres du bureau Geotest SA pour ces travaux complémentaires. Raison pour laquelle, cet investissement est à l'ordre du jour ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Yanessandre de Andrea** propose d'écouter la Commission financière avant de passer au vote de cette demande de crédit.

6.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard, respectivement la Commission financière, a décidé de donner un préavis favorable pour cet investissement. **Mme la Présidente** propose de passer au vote de cet investissement.

6.1.1. Examen et vote de cet investissement

Rubrique	Objet	Montant
790.500.20	Investigation technique complémentaire des deux sites pollués	CHF 37'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

M. Christophe Martin constate que la commune doit payer parce que le prestataire de service s'est « planté » ? **M. Bernard Savio** explique que ce n'est pas tout à fait ça...Geotest SA a plutôt « oublié » une partie des tâches. Un effort de 15% a été fait sur la facture.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Divers

Mme Yanessandre de Andrea passe la parole à M. Armand Surchat qui a une question par rapport aux routes. En effet, il constate que rien ne s'est fait en 2020 et que pour 2021, ce sera après les vacances d'été. **M. Armand Surchat** regrette cet état de fait. **M. Bernard Savio** rappelle, comme indiqué précédemment, que la Section Lacs et Cours d'eau bloque le dossier. Les AF ne mettent pas à l'enquête les travaux tant que tous les documents ne sont pas en sa possession. Les documents sont prêts. M. Bernard Savio pense que dès la fin mai, les AF pourront mettre en route la procédure. Ensuite, l'entreprise Grisoni-Zaugg SA mettra en route les travaux. **M. Armand Surchat** demande pourquoi ne peut-on pas faire les accotements et les places d'évitement en goudron ? **M. Bernard Savio** explique que les fondations sont fondées sur 4 m alors que la route a une largeur de 3 m. Quant aux places d'évitement, elles ne sont pas prises en charges par les AF.

Mme Magalie Conus demande des nouvelles du crédit pour l'arrêt de bus à Gillarens. **M. Denis Orange** rappelle qu'il a déjà répondu à cette question lors d'une précédente séance et qu'après plusieurs discussions avec le canton, le Service des Ponts et Chaussées a indiqué que *c'est au canton de s'occuper de ce projet* étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale. **M. Bernard Savio** rajoute que la commune a écrit un courriel au canton pour demander quelles sont ses priorités par rapport aux abris de bus dans la localité de Promasens.

Mme Myriam Mouron demande quand est-ce que la déchetterie de Rue rouvrira normalement ses portes. **M. Denis Orange** répond que les horaires habituels reprendront dès jeudi prochain 22 avril 2021. Et où en sont les travaux dans les deux villas à Promasens pour accueillir l'AES ? **M. Joseph Aeby** relève que les actes notariés ont été signés cette dernière. La bonne nouvelle, c'est qu'un des contrats de vente se réalisera dans les délais très rapidement...et la moins bonne, c'est que Maître Karlen manque l'accord de la Justice de Paix du canton de Vaud pour valider cette vente. La procédure a été ouverte et la demande déposée. Il faudra toutefois patienter encore 2 mois avant de valider l'acte de vente. **M. le Syndic** explique également que parallèlement à cela, la commune a déjà lancé le processus d'appel d'offres pour lister et chiffrer les travaux. L'idéal serait que les enfants occupent ces nouveaux locaux cet automne.

Néanmoins, il est aujourd'hui établi à 90% que la commune devra fermer une classe à la rentrée ; c'est peut-être la soupape qui nous permettra de jongler cette année.

Mme Myriam Mouron constate que dans le rapport de l'organe de révision, il est indiqué qu'il manquerait du personnel au sein de l'Administration communale.

M. Joseph Aeby rappelle les différents taux, soit 0.7 EPT pour l'Administration communale (*Mme Cynthia Buache Mesot complète lors de la rédaction de ce procès-verbal que sur les 0.7 EPT, entre 0.15 et 0.2 EPT est consacré chaque semaine aux constructions*), 0.6 pour le Service des finances et 0.5 pour le Contrôle des habitants et le secrétariat du cercle scolaire. Il constate effectivement qu'en matière de dotation en personnel, la commune n'est peut-être pas la plus généreuse. Cette situation nous amène une autre difficulté qui n'est pas facile à régler, c'est la question du remplacement. En principe, chaque fonction devrait avoir un remplaçant (-e) officiel (-le) pour absorber l'absence de l'autre. Avec les effectifs actuels, cette liberté de manœuvre n'est pas présente aujourd'hui. C'est un point faible qui a été soulevé par l'organe de révision pour la comptabilité mais qui peut s'étendre aux 3 postes. Il y a effectivement des carences. C'est une bonne remarque !

Mme Magalie Conus rebondit sur l'intervention de Mme Myriam Mouron : l'annonce pour la recherche d'un nouvel employé communal, c'est un besoin ou en vue d'une éventuelle fusion ? **M. Joseph Aeby** explique qu'avec la création d'un poste de coordinateur communal, il faut compenser ces heures à la voirie. De plus, nous sommes en discussion avec la commune d'Ecublens pour assurer nos services de voirie, idéalement à partir du 1^{er} juillet 2021, qu'il y ait fusion ou pas ! L'idée est d'étendre nos services à la commune d'Ecublens dans les domaines des routes, le réseau d'eau...d'où l'annonce !

M. Michel Gobet demande quel est l'effort des TPF pour sécuriser les abris de bus ? **M. Joseph Aeby** relève que chacun prend sa part du fardeau. Il précise que chaque commune devrait aujourd'hui adapter les abris de bus aux normes pour les personnes handicapées (au moins 1 arrêt dans la commune). Si nous voulons des améliorations aux arrêts de bus sur les routes cantonales, c'est au canton de s'en charger. Les communes sont responsables des abris de bus en bordure des routes communales. Nous sommes peut-être en retard dans notre politique, d'une manière générale, pour ce qui concerne la mobilité douce mais il n'est pas facile à l'échelle de la commune d'apporter des réponses satisfaisantes à l'ensemble de ces questions.

M. Sylvain Périsset relève que M. Armand Surchat avait présenté, il y a 2 ou 3 ans, des photos de l'état des forêts après le passage de la Corporation Glâne-Farzin. Une sortie devait être faite...mais rien ne s'est passé ! **M. Bernard Savio** confirme que cette sortie était prévue en 2020 mais qu'au vu de la situation sanitaire, cela n'a pas été possible ! Désormais, la balle est dans le camp du Conseil général pour trouver une date pour faire cette visite lors de la sortie annuelle. Dès que la date sera connue, **M. Bernard Savio** la communiquera à la Corporation Glâne-Farzin ! Ce n'est pas oublié !

M. Olivier Pittet souhaite s'exprimer par rapport à la Commission du patrimoine et il donne lecture du rapport annuel 2020. Ce document est joint en annexe (*annexe II*).

M. Michel Gobet relève que la commune a dépensé environ CHF 40'000.00 pour des signaux routiers. Où sont-ils installés ? **M. le Syndic** explique que cela concerne principalement les questions sécuritaires à la route de Blessens.

Mme Nadine Fontaine trouve dommage qu'en allant sur le site internet de la commune, les informations liées au Covid ne soient pas à jour. Il en est pris note !

M. Joseph Aeby revient sur le **sondage du projet de fusion** et présente ce soir un powerpoint qui sera annexé au présent procès-verbal (*annexe III*). En début de semaine, les membres du Conseil général ont reçu un petit message qui ne leur demandait pas de « voter » mais surtout de s'exprimer sous la forme d'un sondage d'opinion qui est nécessaire au Conseil communal pour la poursuite de certains des échanges en vue d'un projet de fusion. Avant de débiter la présentation, **M. Joseph Aeby** salue la présence ce soir de M. Claude Conus, Vice-Syndic de la commune d'Ecublens, qui est venu tout exprès à l'invitation du Conseil communal pour être témoin des discussions qui vont suivre sur cette thématique hautement importante pour l'avenir de nos communes. Le Conseil communal a décidé de jouer la carte de la transparence et communiquer sur le travail effectué à ce jour. **M. Joseph Aeby** commence la présentation, avec un petit historique des fusions et explique les différentes étapes qui ont suivi le vote du 14 février 2021. Ensuite, chaque membre du Conseil communal donne lecture d'un article de la déclaration d'intention entre les communes de Rue et d'Ecublens. Un vote populaire sera organisé dans nos deux communes et les citoyens seront amenés à se prononcer sur l'adoption de la convention de fusion. Si elle est acceptée, cette dernière sera adoptée plus tard par décret par le Grand Conseil du canton de Fribourg. Il faudra aussi organiser des élections à Ecublens. Les communes attendent encore aujourd'hui une analyse financière du Service des communes qui met en regard les résultats, dans le sens analytique du terme, des deux communes. Cela donne un bulletin de santé des communes qui nous permettra de régler plus tard, par exemple, le taux d'impôts. M. Joseph Aeby précise que le contenu de la convention de fusion sera diffusé à la population, au moyen d'une plateforme informatique qui permettra à chacun et chacune de s'exprimer. Il y aura également des séances d'information à la population.

M. Joseph Aeby explique les raisons pour lesquelles ce projet de fusion est initié pour le moment par 2 communes en donnant les éléments de réponses des communes de Chapelle, Auboranges et Montet, sans aller trop dans le détail.

- Chapelle : pas favorable car le délai est trop court et pas suffisamment de réflexion approfondie.
- Auboranges : le Conseil communal est favorable sur le principe mais il insiste sur une rencontre des nouveaux élus des 5 communes. Il trouve la décision abrupte et trop rapide
- Montet : Le Conseil communal félicite les 2 communes pour leur initiative mais dans le contexte des élections communales, il estime que c'est un peu prématuré de se positionner dans ce projet.

M. le Syndic relève néanmoins que la porte restera en tout temps ouverte à ces 3 communes.

Il relève que les exécutifs des deux communes sont motivés, que les échanges sont sincères et qu'ils iront au bout de la procédure. Selon lui, « L'ennemi est le temps et il ne faut pas louper le train » ! Il tout d'abord donne la parole à ses collègues du Conseil communal avant de passer au débat !

M. Pierre-Louis Fossati commence ainsi : « *Si on veut se marier, il faut s'aimer...et si on veut fusionner, il faut au moins s'apprécier* » ! Toutes les séances ont été constructives et très agréables et il est prêt à donner du temps et de l'énergie pour ce dossier. Tout le monde a la même ligne ! Ce n'est pas grave si les autres communes ne sont pas prêtes pour le moment.

M. Benoit Pittet demande quel est l'impact financier d'une fusion. **M. le Syndic** explique que le calcul a été fait et l'aide à la fusion, dans une première étape avec le projet présenté ce soir, représente un montant de CHF 378'600.00.

Par contre, si on fusionnait à 4, ce ne serait pas la même chose que dans le cas d'un « 2 x 2 » car le crédit d'encouragement à la fusion, c'est CHF 200.00 par habitant pour le couple (Ecublens-Rue). Si on fusionne en 2 étapes, le calcul est légèrement différent et nous perdons CHF 96'000.00. Néanmoins, il ne faut pas que ce soit un argument qui nous fasse renoncer !

M. Sylvain Périsset revient sur la dernière discussion de janvier dernier et rappelle qu'il était contre une fusion à 6 ! Mais ce soir, il tire son chapeau à M. Claude Conus qui a « osé » le téléphone.

Mme Nicole Barbey n'était non plus pas favorable à une fusion à 6 communes et estime qu'aujourd'hui il faut prendre le train en gare, monter dedans et foncer ! Elle félicite les exécutifs pour leur travail et leur engagement.

M. Armand Surchat félicite également les exécutifs pour leur engagement, c'est un record de monter un projet de fusion en si peu de temps. Il est ravi d'entendre que l'entente est très cordiale entre les différents Conseillers mais est-ce que cela va continuer avec la mise en place des nouveaux exécutifs ? **M. Joseph Aeby** relève que les indicateurs sont positifs même si nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de parler à leur place !

M. Michel Gobet pense que les exécutifs ont pris le bon train et rappelle que les terrasses seront ouvertes dès lundi et il fait la publicité pour celle d'Ecublens !

M. Joseph Aeby revient, avec un peu de nostalgie, en arrière dans le temps, en 1991 plus précisément, avec l'appel de M. Louis Hassler qui sollicitait une fusion entre Rue et Blessens. En ce temps, le Syndic « sortant » de Rue recommandait de ne pas fusionner avec Blessens car cela coûtera une fortune. En 1993, les deux communes ont touché CHF 6'400.00 par habitant, la fusion la plus chère du canton de Fribourg, qui a entraîné une modification de la loi sur les fusions ! Blessens, dans la foulée a mieux été équipée que Rue mais nous n'avons jamais regretté ni financièrement, ni éthiquement, ni moralement cette fusion. En 2001, les communes de Gillarens et Promasens avaient des taux d'impôts qui frisaient des records. La tendance était aussi de dire « mais qu'est-ce qu'il va se passer » ? Aujourd'hui, en 2021, l'apport fiscal dans la commune vient de Promasens. Alors qu'on ne soit pas tous d'accord avec cette fusion, on peut le comprendre...mais il n'est pas acceptable que l'on sabote ce projet avec des arguments qui n'en sont pas ! Jamais dans notre commune, la localisation d'un investissement n'a été remis en cause en 20 ans ! A chaque renouvellement des autorités, toutes les entités de la commune sont représentées et elles ont toutes leur place. Les arguments en faveur de la fusion sont indiscutables.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** passe la parole à Mme Yanessandre de Andrea pour conduire le vote d'opinion.

Mme la Présidente propose de passer au vote d'opinion à main levée sur le thème « Approuvez-vous la fusion rapide avec Ecublens » ? A l'unanimité, les membres présents ce soir y sont favorables.

M. Joseph Aeby remercie le Conseil général pour sa confiance et relève que nous terminons une législature qui aura vu le traitement de beaucoup de dossiers. Nous avons appris qu'il n'était plus possible de passer l'année avec 2 séances du Conseil général...le rythme sera plutôt de 3 ou 4 séances annuelles. Nous avons vu que c'est le peuple qui commande quoiqu'il arrive, notamment avec le dernier référendum relatif au bâtiment du Trieur. Il est malheureusement regrettable que nous ayons eu à enregistrer 4 démissions au sein du Conseil communal et nous pouvons analyser cette situation de plusieurs manières.

Toutefois, une chose est sûre, ce n'est pas facile d'être au Conseil communal, il faut pouvoir disposer de temps, d'énergie et de moyens pour faire son travail sereinement. Nous constatons que les projets 100% communaux prennent beaucoup de temps mais que lorsque ce projet est mené de pair avec le canton...on parle en années, pour ne pas dire de législatures...Nous avons aussi appris que la récusation ne souffrait d'aucune exception et que malgré toute la confiance qui règne, il faut de temps en temps rappeler les bonnes règles, avec un exemple qui nous servira pour le futur. **M. Joseph Aeby** rappelle qu'en 2017, la décision de vendre une forêt a fait un peu polémique mais au vu des résultats aujourd'hui, c'est une fantastique décision. Il cite également quelques projets qui ont été menés à bien durant cette législature, avec notamment la révision générale du PGEE, l'installation de compacteurs, la baisse du taux d'impôts, la future construction d'un centre de secours et le projet d'école centralisée. Au terme de cette législature, il adresse au Conseil général ses plus sincères remerciements pour leur engagement et le travail fourni. Il félicite également celles et ceux qui poursuivent leur aventure au sein du Conseil général. Il compatit et remercie celles et ceux que le choix des urnes n'a pas avantagé pour poursuivre lors de la prochaine législature. Enfin, **M. le Syndic** remercie ses collègues du Conseil communal et l'ensemble du personnel qui a également été perturbé avec la pandémie. Au final, il remercie Mme Yanessandre de Andrea qui a dirigé ce soir sa 3^{ème} séance du Conseil général, avec compétence et douceur. La situation sanitaire n'a pas permis d'organiser une partie récréative ce soir mais par contre, le Conseil communal a prévu un petit apéritif pour terminer la soirée ! Sans transition, **M. le Syndic** passe la parole à Mme la Présidente pour clore cette réunion.

Mme Yanessandre de Andrea relève que nous arrivons au terme de cette législature ; durant celle-ci de nombreux défis ont été relevés, avec parfois la proposition d'alternatives. De nouveaux défis nous attendent pour ces 5 prochaines années, tels que la fusion, le projet de parking, la traversée de Rue, la caserne de pompiers et l'école centralisée. Finalement, **Mme la Présidente** tient à remercier ses collègues pour leur implication, sans oublier le travail effectué par les Conseillers communaux démissionnaires. Elle adresse à toutes et tous ses meilleurs vœux pour la prochaine législature et clôture la séance de ce soir...à 22h30 !



Au nom du Bureau du Conseil général :

La Présidente :



La Secrétaire :

Yanessandre de Andrea

Cynthia Buache Mesot

Quelques dates à retenir pour 2021 :

Mardi 18 mai 2021, 19h00 :	Assermentation du Conseil général	Salle des Remparts
Mardi 18 mai 2021, 19h30 :	Séance constitutive du Conseil général	Salle des Remparts
Judi 09 décembre 2021 :	Séance du Conseil général (budget)	Salle des Remparts

Merci d'en prendre note dans votre agenda !

- Annexe I :** Rapport de la Commission financière
- Annexe II :** Rapport de la Commission du patrimoine
- Annexe III :** Projet de fusion Ecublens-Rue - Powerpoint